

Envoyé en préfecture le 27/10/2023

Reçu en préfecture le 27/10/2023

Publié le

ID : 078-217802081-20231018-2023_118-DE



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

CONSEIL MUNICIPAL 18 OCTOBRE 2023

2024

Bâtir l'avenir malgré un contexte délicat

ÉDITO

Le rapport annuel d'orientation budgétaire est le document financier essentiel pour préparer le débat d'orientation budgétaire. Il reprend les principaux résultats de l'exercice budgétaire 2023 afin de permettre à l'ensemble des élus du Conseil Municipal d'Élancourt de se projeter et de prévoir avec rigueur et stratégie, les orientations de l'action municipale pour l'année 2024. C'est également pour tous nos concitoyens, une source d'informations essentielle sur la gestion de leur commune. En ce sens, ce rapport constitue la pierre angulaire d'un débat démocratique sincère et cohérent entre majorité municipale et groupes minoritaires.

Depuis notre élection, nous agissons pour le bien-être des Élancourtoises et des Élancourtois, et la qualité de vie à Élancourt. Cela se traduit par une ville qui se transforme, qui prend soin de ses habitants les plus fragiles, qui fait le pari de la jeunesse en investissant massivement pour la réussite éducative, qui protège ses habitants. Nous continuerons de tenir ces engagements.

Au regard de la situation dégradée des finances publiques des collectivités territoriales, des contextes national et mondial peu propices à une baisse de l'inflation et à un regain économique, et d'un État asphyxié par le niveau de ses dépenses, la ville d'Élancourt, comme toutes les collectivités locales, devra continuer à faire preuve d'une grande rigueur, de sérieux et même d'inventivité pour mener à bien ses projets. Malgré le quasi-abandon des collectivités locales par l'État (baisse drastique de la Dotation Globale de Fonctionnement, suppression de la taxe d'habitation, transfert de charges...), mettant en péril leur autonomie financière, notre équipe maintiendra le cap.

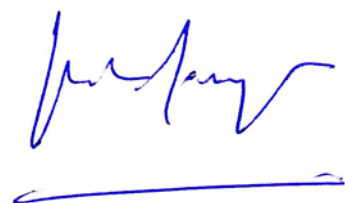
Fort de résultats éloquents avec ces 55 prix nationaux obtenus, nous pourrons continuer de compter sur le soutien précieux de nos partenaires privilégiés, avec qui une forte relation de confiance s'est formée au fil des années : Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, Département des Yvelines, Région Île-de-France.

Malgré ces temps difficiles, le prochain budget devra permettre de bâtir l'avenir d'Élancourt avec comme objectif constant, le bien-vivre de ses habitants.



1^{er} Adjoint délégué aux
Finances

Vice-Président de SQY



Maire d'Élancourt

Président de SQY

SOMMAIRE

LE CADRE JURIDIQUE

LE CONTEXTE ECONOMIQUE

SITUATION DE LA FRANCE

L'INTERCOMMUNALITÉ

1.	<u>L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2023</u>	10
----	-----------------------------------	----

2.	<u>LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES</u>	13
----	---	----

	LA MASSE SALARIALE	13
--	---------------------------	-----------

	EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL (CHAPITRE 012) DEPUIS 2019 EN MILLIONS D'EUROS :	13
--	--	----

3.	<u>L'ENDETTEMENT</u>	14
----	----------------------	----

4.	<u>LES ORIENTATIONS 2024</u>	16
----	------------------------------	----

	LES OBJECTIFS POLITIQUES GÉNÉRAUX	16
--	--	-----------

5.	<u>LA PREVISION BUDGÉTAIRE</u>	30
----	--------------------------------	----

	LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	30
--	-------------------------------------	-----------

	LA SECTION D'INVESTISSEMENT	32
--	------------------------------------	-----------

6.	<u>LA PROSPECTIVE</u>	36
----	-----------------------	----

	DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT	37
--	---	-----------

	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	41
--	----------------------------------	-----------

LE CADRE JURIDIQUE

PRÉAMBULE

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale, car il traduit en termes financiers les choix politiques pour la commune.

Le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses étapes dont la première est le rapport d'orientation budgétaire (ROB). Il constitue une obligation légale pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants et un débat doit se dérouler dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

La loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a instauré ce rapport et ce débat pour répondre à deux objectifs principaux : le premier est de permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent des priorités qui seront inscrites au budget primitif ; le second objectif est d'apporter une information sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

La loi NOTRe du 7 août 2015 complète les règles relatives au débat d'orientation budgétaire (DOB).

Elle précise en particulier que les orientations susvisées devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit aussi comprendre la présentation de la masse salariale ainsi que sa structure.

Le présent rapport a pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion préalablement au vote du budget primitif 2024 qui devrait intervenir à l'occasion du Conseil municipal de décembre.

Les informations figurant dans le ROB doivent faire l'objet d'une publication, notamment sur le site Internet de la commune, et le débat afférent à la présentation de ce rapport doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique.

Enfin, le ROB doit être transmis au représentant de l'État dans le département, ainsi qu'au président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont la commune est membre.

LE CONTEXTE ECONOMIQUE

SITUATION INTERNATIONNALE

CONTEXTE

Après 2022, marquée par le grand retour de l'inflation et le revirement monétaire complet des banques centrales, 2023 constitue une année de transition dans la perspective de la normalisation attendue pour 2024. **La poussée inflationniste, amplifiée par le conflit en Ukraine, s'est installée dans la durée** et la hausse exponentielle des coûts de l'énergie et de l'alimentation a lourdement pesé sur les entreprises et les ménages.

L'environnement économique mondial reste peu porteur à court terme. Selon les institutions internationales la croissance devrait rester faible à 3.0 % en 2023, avant de refluer à 2.7 % en 2024.

Aux États-Unis, la croissance annuelle du PIB devrait ralentir et passer de 2.2 % en 2023 à 1.3 % en 2024, le durcissement des conditions financières venant modérer les tensions sur la demande. **Dans la zone euro**, où la demande est déjà faible, la croissance du PIB devrait fléchir à 0.7 % en 2023 et se redresser légèrement pour atteindre 1% en 2024, à mesure que les conséquences négatives de l'inflation élevée sur les revenus réels vont disparaître. **En Chine**, la croissance devrait être relativement modérée avec 5.1 % en 2023 et 4.6 % en 2024, freinée par l'atonie de la croissance intérieure et les tensions structurelles qui affectent les marchés immobiliers.

L'inflation devrait baisser progressivement en 2023 et 2024, mais rester supérieure aux objectifs des banques centrales dans la plupart des économies. Dans les économies du G20, l'inflation globale devrait tomber à 6 % en 2023 et 4.8 % en 2024, l'inflation sous-jacente passant de 4.3 % cette année à 2.8 % en 2024 dans les économies avancées du G20.

L'orientation des politiques monétaires doit rester restrictive jusqu'à ce qu'il soit clair que les tensions inflationnistes sous-jacentes auront durablement diminué. Les taux directeurs semblent avoir atteint un pic, ou en être proches, dans la plupart des économies, notamment aux États-Unis et dans la zone euro, les responsables allant sans doute affiner leur stratégie à mesure que les effets de la hausse des taux deviendront plus visibles.

Les déséquilibres économiques connus ces dernières années devraient se résorber progressivement ouvrant la voie à un retour futur de la croissance. Les économistes s'interrogent sur le secteur qui pourrait être le moteur du rebond de l'activité. Pour nombreux d'entre eux il semble que la locomotive soit : la transition écologique.

SITUATION DE LA FRANCE

CONTEXTE

La croissance de l'économie française serait limitée à 0,8% en 2023, selon l'OFCE soit un peu moins que le 1,0% prévu par le gouvernement. En 2024, elle rebondirait à 1,2%.

Si la croissance reste soutenue par la demande intérieure, elle est en revanche plombée par le commerce extérieur, dont le déficit a battu un record en 2022 à 160 Md€, en grande partie sous l'effet de la hausse des prix des matières premières.

L'OFCE s'attend à une remontée du chômage (qui a diminué depuis la crise sanitaire), qui devrait passer de 7,2% actuellement à 7,9% à la fin 2024.

L'inflation restera élevée en France jusqu'à la fin de 2023, "oscillant entre 5,5% et 6,5%", et devrait refluer ensuite aux alentours de 3% pour l'année 2024 selon les perspectives économiques de l'institution financière. Malgré cette baisse de l'inflation le pouvoir d'achat des ménages devrait baisser de 1,2% entre 2022 et 2024.

Dans son projet de budget pour 2024 **l'État anticipe que ses recettes nettes s'élèveront, en 2024, à 372,1 Md€**, en augmentation de 14,1 Md€ rapport à 2023. La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) devrait, à elle seule, rapporter près de 100 Md€, soit 27 % des recettes nettes totales. L'impôt sur le revenu est, avec 94,1 Md€, le deuxième poste de recettes de l'État. Suivent les recettes générées par l'impôt sur les sociétés (72,2 Md€) et les autres recettes fiscales (66,3 Md€). Parmi celles-ci figure notamment un projet de taxe sur les autoroutes et les grands aéroports français.

Les dépenses nettes totales de l'État devraient, quant à elles, s'élever à 511,6 Md€, dont 445,1 Md€ pour le budget général.

Le projet de loi de finances prévoit, pour 2024, une légère réduction du déficit public qui devrait s'établir à 4,9 % en 2023 et à 4,4 % en 2024 soit 139,5 Md€. Cette diminution du déficit public est principalement liée à l'arrêt programmé des différents boucliers tarifaires.

Alors que le gouvernement a, à plusieurs reprises, acté la fin du « quoi qu'il en coûte », les déficits publics restent à des niveaux largement supérieurs à ceux observés avant la pandémie de Covid-19. Dans ce contexte, la Commission européenne examinera prochainement les comptes publics français et décidera de l'éventuelle ouverture d'une procédure pour déficit excessif.

La dette publique au sens de Maastricht augmente de 63,4 Md€ et s'élève à 3 013,4 Md€ à la fin du premier trimestre 2023. Exprimée en PIB, elle augmente de 0,7 point par rapport au quatrième trimestre 2022 et s'établit à 112,5 %.

LA LOI DE FINANCES POUR 2024

CONTEXTE

Après plusieurs dispositifs de soutien mis en place depuis 2020 pour soutenir les collectivités, d'une part, face aux conséquences budgétaires de la crise sanitaire et, d'autre part, face à une forte inflation se traduisant par une hausse des coûts et en particulier de l'énergie et des dépenses de personnel, le PLF 2024 semble traduire la « fin du quoi qu'il en coûte » appliquée aux finances locales.

Des mesures financières limitées :

Une augmentation de la DGF de 220 M€ en 2024 qui la porte à 27,1 Mds€. Cette hausse permet d'augmenter le montant de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) de 90 M€ et de la dotation de solidarité rurale (DSR) de 100 M€. L'exposé des motifs précise que « l'augmentation de 190 M€ de la DGF des communes doit permettre à plus de 60% d'entre elles de voir leur DGF progresser en 2024 ». Le reste de l'abondement, soit 30 M€, finance le tiers de la hausse de 90 M€ de la dotation d'intercommunalité en 2024, le reste étant financé par écrêtement de la dotation de compensation des EPCI à fiscalité propre.

Annoncée avant la présentation du PLF 2024, les aménagements de terrain seront à compter de 2024 retenus dans l'assiette de calcul du FCTVA, soit une hausse en cible de ce dernier de 250 M€.

Le PLF 2024 inclut une nouvelle baisse de la CVAE, de 1 Md€ dans le cadre d'une disparition progressive à horizon 2027. La compensation de sa suppression par une fraction de TVA est amputée de 700 M€.

Enfin, le PLF acte la sortie des dispositifs de soutien financier aux collectivités (filet de sécurité et amortisseur) contre la hausse des prix de l'énergie et du point d'indice. Le PLF précise que « compte tenu d'une bonne situation financière des collectivités dans leur ensemble en 2022 et d'une inflation énergétique moindre qu'attendue en 2023, les décaissements prévisionnels sont évalués à 400 M€ », soit un soutien en retrait d'environ 1 Md€ par rapport à 2023. Une réflexion serait néanmoins en cours pour mettre en place un nouveau dispositif pour traiter au cas par cas les situations financières les plus dégradées.

La poursuite du verdissement des dotations d'investissement et une augmentation du fonds vert

Une poursuite du verdissement des dotations d'investissement impliquant qu'en 2024 30% des projets financés par la DSIL, 25% de ceux financés par la DSID et 20% de ceux bénéficiant de la DETR « devront être considérés comme favorables à l'environnement ».

LA LOI DE FINANCES POUR 2024

CONTEXTE

Le fond vert va passer de 2 à 2,5 Mds€ en 2024 afin de continuer à soutenir « une approche transversale de la transition écologique dans trois dimensions » :

- La performance environnementale (rénovation énergétique, modernisation de l'éclairage public, etc.),
- L'adaptation au changement climatique (prévention des risques d'inondation, des feux de forêt, érosion du trait de côte),
- L'amélioration du cadre de vie (zones à faibles émissions mobilité, covoiturage, recyclage foncier des friches)

Les projets de rénovation énergétique des écoles bénéficieront, eux, d'une enveloppe de 500 M€ pour rénover 2 000 écoles dès 2024.

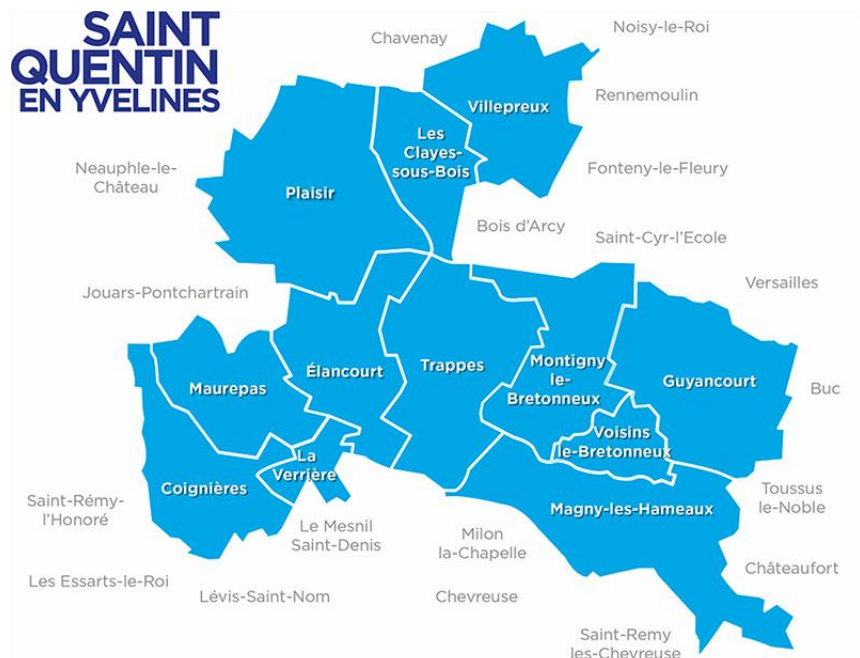
Après les annonces récentes relatives notamment à la planification écologique et au projet de « COP régionales », de nombreuses précisions sont attendues par les collectivités afin de connaître les modalités de leurs actions et le financement de celles-ci.

L'INTERCOMMUNALITÉ

La Ville est intégrée dans l'intercommunalité de Saint-Quentin en Yvelines dont les éléments clés sont les suivants :

CONTEXTE

- Les attributions de compensation (AC) s'élèvent à 6 600 248 euros pour 2023 et devraient rester au même niveau en 2024.
- L'EPCI prend en charge sa contribution pour le territoire au titre du FPIC telle qu'elle est prévue au droit commun, sans y déroger. L'Agglomération est redevable de la somme de 11.18 M€ pour l'année 2023.
- Les fonds de concours attribués en fonction des projets pour la période 2022-2026 s'élèvent à 3,26 M€ pour la commune dont 1.72 millions ont déjà été utilisés.
- La commune et l'EPCI sont liés par une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage dans le cadre de travaux de requalification du quartier de la Clef Saint-Pierre. Le coût global de l'opération est estimé à 4,7 M€ dont la somme de 950 K€ relevant des compétences de SQY.



Envoyé en préfecture le 27/10/2023

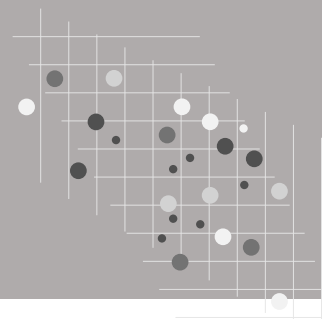
Reçu en préfecture le 27/10/2023

Publié le

ID : 078-217802081-20231018-2023_118-DE



ATTERRISSAGE BUDGETAIRE 2023



1. L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2023

L'année 2023 n'étant pas finie, il est difficile de déterminer précisément un résultat.

Les chiffres présentés ci-dessous ne représentent donc qu'une estimation, une tendance et différeront de ceux qui seront présentés dans le Compte Administratif.



L'exercice 2023 n'est pas encore terminé. Les chiffres indiqués dans ce rapport font état d'informations complémentaires par rapport à celles communiquées lors du vote du budget.

Le budget est un acte vivant qui nécessite des ajustements en cours d'année qui se font à travers une ou plusieurs décisions modificatives.

Une décision modificative sera proposée au vote lors d'un prochain Conseil Municipal. Ainsi les chiffres qui vous sont présentés ci-dessous pourraient encore évoluer.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le versement des usagers encaissé à fin août sont proches de nos prévisions. Les recettes encaissées pour les crèches devraient être supérieures de 150 K€, quasi-identique (600 K€) pour les centres de loisirs et en légère augmentation de 100 K€ pour la restauration scolaire.

Le produit des impôts et taxes devrait augmenter par rapport aux prévisions budgétaires. La notification des nouvelles bases fiscales, courant mai, nous indique 700 K€ de recettes fiscales complémentaires dues à l'évaluation d'une entreprise. Le produit fiscal définitif sera connu seulement mi-décembre.

Les recettes liées à la taxe additionnelle aux droits de mutation devraient être supérieures aux prévisions prudentes de 800 K€ inscrites dans le budget.

Le versement coefficient correcteur, suite à la suppression de la TH devrait se réaliser pour 1.63 M€.

La Dotation Forfaitaire, a été notifiée pour 1,046 M€ soit en légère hausse par rapport à celle de 2022 (1,019 M€).

L'allocation compensatrice, notifiée en juin, du fait de la compensation de 50% des établissements industriels, totalise 2.6 M€.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de personnel seront en hausse de 100 K€ par rapport à nos prévisions du fait de décisions prises après le vote du budget notamment la revalorisation de 1.5% du point d'indice, de la revalorisation des bas salaires jusqu'à 9 points d'indice, de la reconduction de la GIPA et des revalorisations du SMIC.

Le Fonds de Solidarité des Communes de la Région d'Ile de France (FSRIF) prévu pour 500 K€ a été notifié en juin pour 335 K€ et le Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC) prévu pour 620 K€ à 542 K€.

La commune devra s'acquitter d'une dépense supplémentaire de 109 K€ qui correspond à un trop perçu de compensation de la suppression de la Taxe d'Habitation.

LES EPARGNES

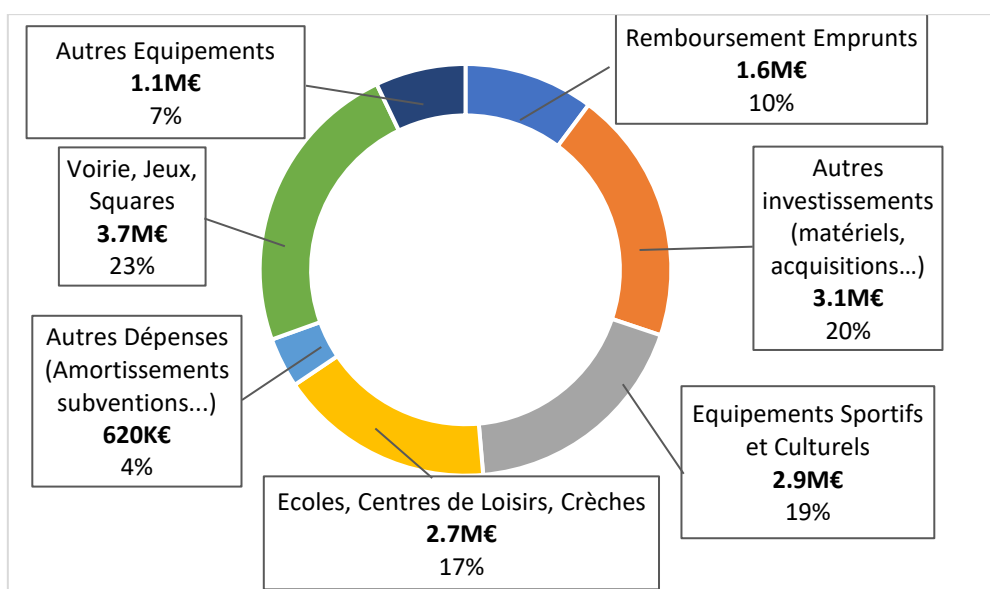
Une préfiguration de l'épargne brute de la commune (différence entre les recettes et les frais de fonctionnement réels) affectée à la couverture du remboursement de la dette est estimée à 4.5 M€ (4.2 M€ en 2021, 2.6 M€ en 2022).

L'épargne nette (épargne brute moins remboursement en capital de la dette) qui permet à la collectivité de financer en partie ses investissements devrait s'élever à 2.5 M€ en 2023 (2.9 M€ en 2021, 1.1 M€ en 2022).

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

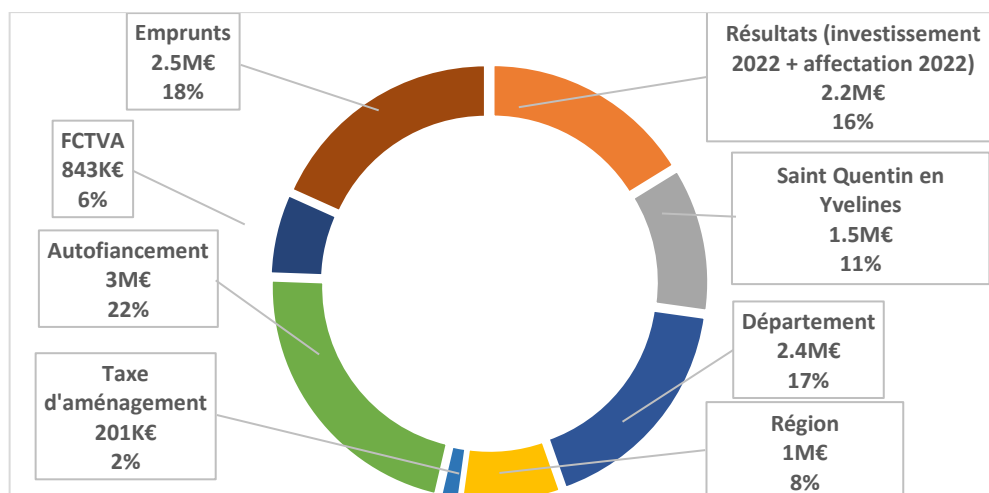
Les dépenses d'investissement totalisent actuellement près de 15.8 M€ (y compris les engagements) pour se répartir comme suit :



LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le financement de nos investissements est porté d'une part avec des subventions obtenues de nos partenaires (Région, Département, Caisse d'Allocation Familiales et Saint-Quentin en Yvelines) d'autre part de ressources propres et le recours à l'emprunt. Pour 2023 la commune prévoit de contracter un emprunt de 2,5 M€.

Les recettes d'investissement estimées à **13,7 M€** sont constituées comme suit :



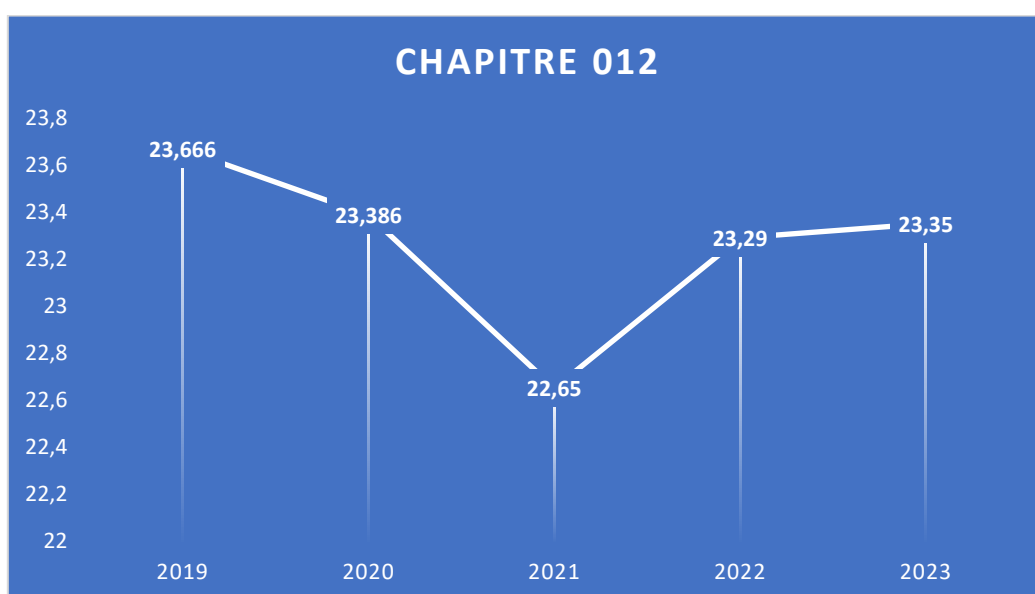
2. LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

LA MASSE SALARIALE

En 2022, les dépenses de personnel ont représenté **23,29 M€**.

Pour 2023, elles devraient s'établir à **23,35 M€** malgré la hausse de la valeur du point d'indice en année pleine de 3,5% et de 1,5% à compter du 1er juillet 2023, les nouvelles hausses du SMIC (près de 10% sur 18 mois) et de nouvelles modifications statutaires.

Evolution des dépenses de personnel (chapitre 012) depuis 2019 en M€



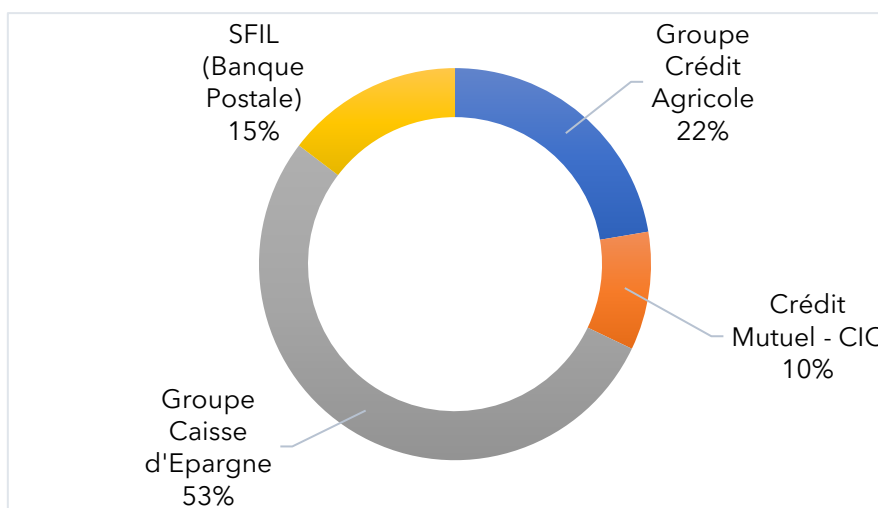
Depuis 5 ans la Commune a mis en place une politique d'optimisation de gestion de la masse salariale sans pour autant dégrader le niveau de service public.

Nous constatons sur le graphique ci-dessus le fruit de ces efforts pour la période 2019-2021 qui nous ont permis de générer des économies d'1 M€.

Cette recherche d'économie se confirme également pour les années 2022 et 2023 car malgré les décisions de l'Etat qui représentent 1.1M€ de dépenses supplémentaires, nos dépenses de personnel n'ont progressé que de 700 K€.

3. L'ENDETTEMENT

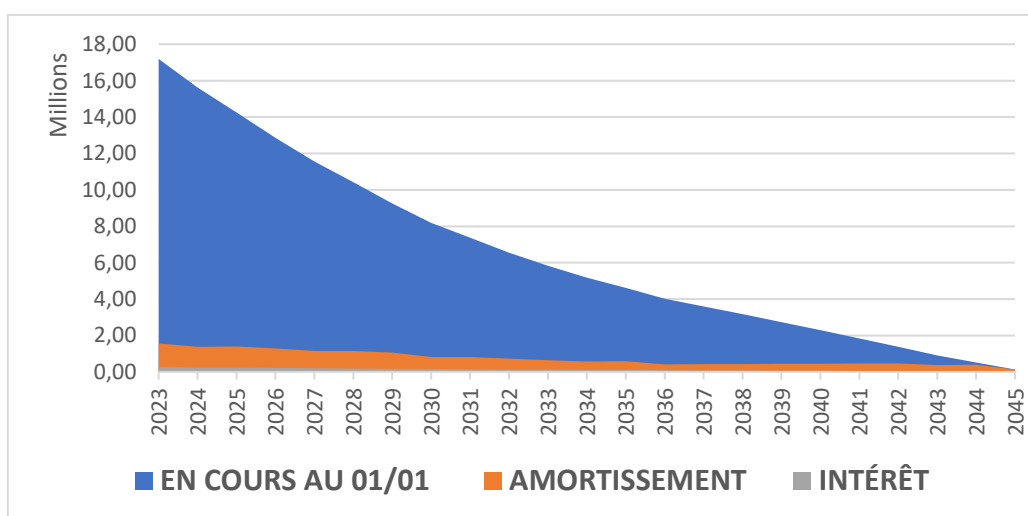
Au 31 décembre 2023, sans réalisation d'un nouvel emprunt, l'encours de dette devrait s'établir à **15.66 M€** et se répartir entre quatre établissements prêteurs :



Le taux moyen de la dette de la ville s'établit fin 2023 à **1,63%**.

Avec un total de 11 emprunts, notre dette est classée en catégorie « **1A** » selon la charte de bonne conduite « Gissler », possède une durée résiduelle de 14 ans et 9 mois et une vie moyenne résiduelle de 8 ans.

Le schéma ci-dessous indique que notre dette sera à moitié remboursée en 2030 et totalement éteinte en 2045 (hors emprunts nouveaux).



Envoyé en préfecture le 27/10/2023

Reçu en préfecture le 27/10/2023

Publié le

ID : 078-217802081-20231018-2023_118-DE



ORIENTATIONS 2024

4. LES ORIENTATIONS 2024

LES OBJECTIFS POLITIQUES GÉNÉRAUX

Les orientations 2024 s'inscrivent dans la continuité des celles qui ont été impulsées sur la première moitié du mandat. Nous continuons d'imaginer la Ville de demain en donnant la priorité au maintien d'un haut niveau de service public, dans un contexte de crise inflationniste qui s'installe et qui dure.

IMAGINER LA VILLE DE DEMAIN

- Amorcer la transition urbaine du cœur de Ville
- Accompagner la transition énergétique des bâtiments
- Préserver notre esprit Ville à la Campagne

ÊTRE À L'ÉCOUTE DE NOS FAMILLES

- Une ville sûre
- Une ville où il fait bon grandir
- Une administration qui se modernise
- Promouvoir le sport et ses valeurs
- Animer notre Ville

Pour rappel, nous avons amorcé une vaste réflexion sur la transition de notre patrimoine bâti afin de le rendre plus conforme aux besoins actuels et aux enjeux de demain. Le dérèglement climatique et la crise énergétique récente donnent un caractère d'urgence à l'investissement pour la performance énergétique. L'évolution démographique de notre Ville change aussi le panorama des besoins imposant une nouvelle stratégie de gestion et des choix :

- Une partie de la population prend de l'âge et les seniors qui choisissent de rester à Elancourt pour leur retraite sont nombreux.
- Le nombre d'enfants à scolariser diminue sensiblement chaque année. Il ne correspond plus aux tendances des années 70 d'une ville nouvelle en plein boom démographique
- L'urbanisation rapide de la Ville Nouvelle aboutit à un effet de masse 40 années plus tard : de nombreux bâtiments, logements et équipements, ont besoin de rénovations profondes au même moment.

Notre rôle est de savoir accompagner la transition de ce patrimoine existant et de nos quartiers en imaginant la Ville de demain : une Ville durable, responsable, tournée vers l'avenir où il fera toujours bon vivre.

Nous accélérons la transition urbaine dans tous les quartiers d'Elancourt tout en faisant face à la crise.

Le contexte économique de 2023 est resté très défavorable avec une inflation record dans les secteurs de l'alimentaire, de l'énergie et des matières premières. C'est une crise qui dure et qui s'installe dans la durée. Le secteur public n'est pas épargné et subit des hausses inédites. A titre d'exemple, les révisions de prix sur l'ensemble des marchés en cours font augmenter les dépenses courantes de 15 à 20%.

A cette inflation record vient s'ajouter la hausse des taux d'intérêts et le ralentissement du marché de l'immobilier qui impactent fortement le secteur du BTP et le dynamisme économique général. Au niveau local, la baisse des droits de mutation est certes moins importante qu'anticipée en 2023, mais le ralentissement devrait s'accroître en 2024.

Par ailleurs, l'Etat n'a toujours pas donné de garantie aux collectivités territoriales concernant un bouclier tarifaire sur les prix de l'énergie alors que celles-ci accusent encore la flambée des tarifs de l'hiver dernier.

Dans ce contexte budgétaire incertain, la Ville s'impose de la rigueur et de la prudence :

- Le plan de sobriété énergétique sera prolongé.
- Les dépenses de gestion courante sont contenues et définies par priorités.
- Notre cap en matière de gestion des ressources humaines est maintenu pour agir efficacement sur les charges de personnel, sans impacter la qualité de service,
- Les marges dégagées sont systématiquement affectées aux dépenses d'équipement,
- Le taux de subventionnement des investissements est optimisé à l'euro près,
- Compte tenu du niveau des taux d'intérêt, le recours à l'emprunt est temporisé et contenu.

Nous continuons d'investir pour l'avenir en gérant les deniers publics et notre masse salariale avec prudence.

Dans un contexte de crise budgétaire, la gestion du personnel est rationalisée avec des recrutements ciblés sur le service direct à l'habitant. Pour rappel, nos effectifs comptent par exemple 320 agents pour accueillir les enfants, 20 policiers municipaux pour protéger la ville, 120 agents dédiés au sport, à la culture aux loisirs et à l'action sociale... La masse salariale, qui constitue une part importante des dépenses de fonctionnement de notre Ville, doit se placer en équilibre entre le maintien d'un haut niveau de service (et donc d'agents hautement qualifiés au service de l'habitant) et la nécessité de faire des économies.

Des efforts notables ont été réalisés pour baisser judicieusement la masse salariale sans impacter le service à l'habitant. Les hausses du point d'indice de 5% et du SMIC de 10%, en seulement 18 mois, ainsi que des réformes statutaires récentes, ralentissent cependant l'atteinte d'un objectif optimal. La masse salariale a ainsi réduit de 10% à service égal, mais le niveau de dépense a continué d'augmenter : près de 1,5 M€ de plus alors que les dépenses réelles en RH n'ont progressé que de 700 K€ en 2 ans et seulement de 100 K€ entre 2022 et 2023.

IMAGINER LA VILLE DE DEMAIN

Echanger, consulter à mi-mandat

A l'occasion du bilan de mi-mandat, dans un esprit de dialogue et de concertation, les élus de la majorité municipale ont invité tous les habitants à venir échanger lors de temps de convivialité. L'opération « Ma Commune Demain » s'est déroulée sur 5 réunions au plus près des quartiers en octobre 2023. Durant ces temps d'échanges privilégiés, les réalisations et les projets à venir ont pu être exposées et expliquées à la population. Les habitants ont aussi exprimé leurs attentes lors de ce sondage de proximité. Celles-ci seront prises en compte dans les orientations à venir. Plusieurs quartiers ont fait l'objet d'opération de concertations plus ciblées dans le cadre des réunions « Mon Quartier Demain » à la Clef de Saint-Pierre, au Village et aux Petits Prés. L'année 2023 a été marquée par les propositions du budget participatif et le processus global de concertation s'est achevé aux IV Arbres. Ces moments d'expression citoyenne et les propositions qui en découlent régissent en grande partie le plan de travaux 2024.

Poursuivre la transition urbaine du cœur de ville

Secteur des IV Arbres

La revalorisation commerciale du quartier des IV Arbres débute avec la réalisation d'une nouvelle cellule de 2200 m² pour le magasin Intermarché et une dizaine de locaux commerciaux ainsi qu'un parking en sous-sol. Les travaux doivent débuter dès cette fin d'année et se poursuivre en 2024 pour l'ouverture d'un nouveau magasin, agrandi, plus visible depuis le boulevard Bernard Gregory. Autour du rond-point Cassina de Pecchi, les axes de circulation seront progressivement adaptés, en lien avec SQY, pour absorber et adapter le flux de trafic et sécuriser les traversées des piétons conformément aux attentes exprimées dans la concertation.

Côté plaine des Sports, le nouveau Complexe Tennis et Sports complète l'offre sportive et a accueilli ses premiers événements. Désormais ce sont les travaux de construction du Commissariat du futur qui vont occuper cette zone avec une pose de la première pierre programmée en novembre 2023 et un plan de travaux et d'investissement ambitieux qui se déroulera en 2024 sous le pilotage et le financement de SQY.

La démolition des anciens courts de tennis Suzanne Lenglen sera programmée en fonction du planning de travaux de ce commissariat innovant qui coordonnera plus de 300 policiers nationaux depuis notre ville.

Nos projets s'inscrivent dans une démarche de concertation continue et vont dans le sens des attentes de l'habitant

Secteur Clef de Saint-Pierre / mon quartier demain

La réhabilitation et la végétalisation du cœur urbain de la Clef de Saint-Pierre a avancé en 2023. Après la rue de Dublin qui a été entièrement repensée en matière de circulation et de stationnements, les travaux de la place de Paris ont débuté. Le gros œuvre devrait s'achever à la fin de l'année. Les plantations et la pose des différents mobiliers seront réalisées entre la fin 2023 et le printemps 2024 laissant place à un espace reverdi, embelli et donnant plus d'esthétique aux terrasses et aux devantures des commerces. Dans la continuité de ce vaste chantier, les bailleurs du quartier sont intervenus, sous l'impulsion de la Ville, pour opérer la rénovation de leur parc social locatif. La prochaine étape du projet prévoit l'embellissement du square de Berlin qui sera fonctionnel dès les beaux jours en 2024.

Le fleurissement des deux ronds-points en pied de colline, sur le thème des JO, entièrement financés par les fonds de concours de SQY pour un montant de 300 000 euros par rond-point, s'achèvera également en 2024 avec la valorisation du giratoire Marcel Dassault. Le projet d'investissement global s'élève à 4 millions HT. Il est subventionné à plus de 70% par nos partenaires : la Région Île-de-France le Département des Yvelines et SQY. La transformation du quartier réaffirmera son identité sport-nature en adéquation avec les aménagements prévus sur le site olympique de la Colline.

Secteur Village / mon quartier demain

Le programme de travaux a débuté au Village après la concertation réalisée au printemps 2023. En lien avec l'Agglomération de SQY, la réhabilitation du bassin de la Muette est engagée et devrait s'achever un peu avant l'été 2024. Un investissement de près de 2,7 millions d'euros est prévu pour stabiliser les berges, désenvaser le bassin et mettre en œuvre un système permettant une meilleure circulation de l'eau. Une aire de jeux sur le thème de la nature proposera des parcours acrobatiques aux 6-12 ans en lisière de la Muette. Les travaux de réhabilitation du jardin des 5 sens débutent prochainement en période hivernale pour une durée approximative de 6 mois. 35 000 euros de budget participatif ont été consacrés à la création d'un espace ludique et inclusif pour les 0-5 ans. Du stationnement et de nouvelles plantations rendront ses lettres de noblesse à ce site apprécié des habitants du village.

Plusieurs chantiers de voirie et stationnement vont se concrétiser entre la fin 2023 et la mi-2024 au Village dans le cadre de ce grand projet « mon quartier demain ». Les entrées de village seront sécurisées route de Trappes et au carrefour du Launay. Des interventions plus ciblées continueront d'être déployées - à chaque fois que c'est possible - dans la continuité de la rencontre organisée au printemps 2023 avec les habitants du quartier. Les accès au parking de la Ferme du Mousseau à proximité du groupe scolaire vont être repensés et des places de stationnement vont être proposées aux abords du centre technique route de Trappes pour limiter les nuisances dues à la fréquentation du restaurant Terra Quente, ex Girassol. Enfin une nouvelle signature végétale renforçant l'esprit « Village » viendra embellir les principaux axes et lieux de vie de ce quartier au passé rural, respectant les principes de la gestion différenciée et du développement durable.

Secteur Petits Prés / mon quartier demain

Après l'inauguration du street work-out pour les jeunes à l'été 2023, un grand rendez-vous de concertation a permis de présenter aux habitants les premiers contours des rénovations ambitieuses programmées aux Petits Prés. Ces améliorations majeures pour le cadre de vie sont réalisées en lien étroit avec les deux bailleurs du quartier avec le soutien du Département des Yvelines (dans le cadre du programme PRIOR Yvelines). 18 millions d'euros ont déjà été investis par le bailleur 1001 Vies Habitat pour améliorer la performance énergétique de ses logements. Celui-ci poursuivra ses travaux extérieurs de résidentialisation jusqu'au milieu de l'année 2024. Les plantations seront réalisées au printemps. Du côté du parc Seqens (logements et centre commercial), les partenaires du projet (bailleur, Ville, Département, SQY) se sont prononcés en faveur d'une signature architecturale qui a été dévoilée aux habitants et aux commerçants en octobre dernier. La phase de relogement se déroulant positivement, les premières démolitions devraient avoir lieu dès 2024 et les travaux du centre commercial devraient ensuite débiter. 19 millions sont prévus, en faveur de l'isolation des bâtiments et des aménagements extérieurs par le bailleur Seqens. Au total et au terme de plusieurs années de programmation de travaux, 50 millions d'euros seront investis sur ce quartier le plus ancien de la Ville avec une amélioration conséquente du cadre de vie et de la performance énergétique.

Accompagner la transition énergétique des bâtiments

La loi du 17 août 2015 portant sur la transition énergétique pour une croissance verte (TECV) a acté une obligation de rénovation sur les bâtiments publics. Elle fixe un **niveau de performance à atteindre, renforcé à chaque décennie**, de telle sorte que le parc global vise à réduire ses consommations d'énergie. L'objectif est fixé à 40% en 2030.

L'impulsion réalisée aux Petits Prés en lien avec les bailleurs est également encouragée par les services de la Municipalité auprès des autres partenaires bailleurs du parc locatif social de la Ville. Plus de 50 millions d'euros de travaux sont ainsi programmés à l'horizon 2026 avec des travaux qui se poursuivent à la Clef de Saint-Pierre, au Gandouget, aux Réaux sous le pilotage des principaux bailleurs tels que Aximo, CDC, I3F....

La Ville a également engagé un plan pluriannuel de travaux qui s'appuie sur une vaste réflexion visant à rationaliser et améliorer la performance énergétique sur son parc d'équipements. Majoritairement construit dans les années 70 et 80, à une époque où les normes étaient quasi inexistantes, celui-ci est vieillissant. L'enjeu consiste à concentrer les usages, à supprimer progressivement les passoires thermiques (trop coûteuses à rénover) et à flécher intelligemment les investissements les plus massifs sur les bâtiments essentiels, tout en améliorant les conditions d'accueil des usagers.

Plusieurs dispositifs de domotique ont aussi été déployés pour contrôler les consommations (chauffage, éclairage...) avec un gain potentiel pouvant aller jusqu'à 20% en fonction des installations, dans les bâtiments les plus énergivores (comme les ateliers du centre technique municipal ou la grande salle du Palais des Sports).

L'objectif global de ce travail au long terme est de réduire intelligemment le nombre et la diversité des équipements municipaux (plus de 100), qui représentent plusieurs dizaines de milliers de mètres carrés à entretenir et rénover. A terme, le patrimoine de la Ville, qui correspond davantage à des villes de 35 000/40 000, voire 60 000 habitants dans certains cas, sera plus en adéquation avec les besoins réels de la population actuelle. Ce travail progressif permettra également de concentrer les investissements pour la performance énergétique sur les équipements indispensables. Dans une même logique de rationalisation, la cession de patrimoine reste une option envisagée par la Ville, toujours afin d'investir la recette obtenue dans l'amélioration du bâti restant.

Notre stratégie de gestion du patrimoine définit des priorités qui sont en adéquation avec les besoins réels de nos administrés.

En 2024, le montant des travaux alloué aux écoles sera de 1 million d'euros avec toujours une action forte sur la transition énergétique. Parmi les chantiers les plus conséquents, la toiture de l'école Willy Brandt a déjà été rénovée pour un coût estimé de 1,75 millions d'euros. En 2024, la seconde tranche de rénovation des huisseries à l'école du Berceau sera réalisée pour un montant de 200 000 euros. L'étude pour la construction de la future école neuve du quartier des Petits Prés débutera pour un montant de 250 000 euros. Les effectifs

de la maternelle voisine des Boutons d'Or y seront intégrés, à terme, avec un début de chantier jalonné en 2025 et une première rentrée à l'horizon 2028. Un vaste travail de réaménagement débutera aussi au groupe scolaire de la Commanderie. Dans ce premier temps de 2024, la transformation de l'espace à l'étage sera réalisée préfigurant des réaménagements et des agrandissements au rez-de chaussée et à l'extérieur, en 2025.

Les travaux de réhabilitation de la Maison de quartier de l'Agiot débuteront en 2024 avec un investissement de 2,2 millions d'euros. Cet équipement fera l'objet d'une rénovation globale et d'un aménagement intérieur afin de mieux répondre aux attentes de nos associations. Les travaux d'isolation extérieure, réalisés en 2014, seront renforcés pour viser la certification thermique supérieure.

Enfin, la couverture de l'espace fitness extérieur de la Clef de Saint-Pierre sera réalisée courant 2024. Elle prévoira la pose de panneaux photovoltaïques et sera entièrement financée par la production d'électricité verte. Cette expérimentation constituera un premier test.

Agir pour un développement durable et responsable en lien avec SQY

L'extinction de l'éclairage public, décidée en lien avec Saint-Quentin-en-Yvelines compétent en la matière, reste pour l'instant d'actualité. Elle représente une économie potentielle de près de 30% de la consommation en électricité sur une année pleine sur le territoire des 7 communes historiques de SQY, dont Élancourt fait partie (15% à l'échelle de l'Agglomération élargie à 12 communes). La campagne de conversion des candélabres en LED se poursuit en 2023. 25% du parc total est déjà réalisé avec un objectif de 100% d'ici à 2030. En 10 ans, la consommation a ainsi déjà baissé de 30%.

Les campagnes de communication, information, sensibilisation en faveur de la sobriété énergétique et du développement durable se poursuivront. Certaines opérations ciblées seront organisées en lien avec l'ALEC SQY (Agence Locale de l'Energie et du Climat de Saint-Quentin-en-Yvelines), et ses conseils à destination des communes comme des habitants, comme en 2023.

Enfin dans la poursuite de l'objectif de réduction des consommations énergétiques, la Ville continue à étudier la possibilité de créer un réseau de chaleur/chauffage interurbain à l'échelle de plusieurs communes voisines - Maurepas et Coignières - avec l'accompagnement de l'ADEME, de SQY et des services du Département. Cette solution, qui s'appuie sur la géothermie permet de réduire les coûts de consommation et de travailler sur des ressources et des solutions locales.

La réduction des déchets ménagers, portée en lien avec l'Agglomération, compétente en la matière, se poursuit et porte ses fruits. La « World Clean Up Day » mobilise toujours plus les Élancourtois et sera reconduite tout comme le soutien à l'ensemble des projets sur le tri sélectif, le recyclage, le compostage impulsés par les habitants, les scolaires ou les associations.

Elancourt et SQY territoires cyclables

Dans le sillage de l'Agglomération, qui s'engage à déployer 200 km supplémentaires de pistes cyclables d'ici à 2030, en plus des 400 km existants, notre Ville poursuit ses investissements pour devenir exemplaire en matière de mobilités douces. Cette planification réalisée dans le cadre du « schéma directeur des pistes cyclables » s'effectue avec le soutien de la Région Île-de-France qui déploie son réseau « Vélo IDF ». La voie cyclable prévue au pied de la Colline d'Élancourt est fonctionnelle et les travaux de rénovations de la piste vers l'île de loisirs continuent.

Le plan d'installation de parkings à vélo sur les équipements et l'espace public est en cours de réalisation à hauteur de 35 000 euros d'investissement.

*Nos projets défendent une écologie concrète et mesurable
pour l'habitant.*

Protéger la nature et renforcer notre esprit « Ville à la Campagne »

Notre Territoire est constitué de 50% d'espaces nature protégés et le restera. La programmation de projets de végétalisation en milieux très urbanisés se poursuit avec le déploiement d'espaces favorables à la biodiversité en ville.

Notre ambition de faire entrer plus de verdure dans des espaces à dominance minérale se concrétise. Cette impulsion s'inscrit dans la continuité de nos objectifs en matière de réhabilitation urbaine et de transition énergétique.

Le projet de réhabilitation du quartier de la Clef de Saint-Pierre est un exemple de cette nouvelle stratégie. La végétation va reconquérir plus de 20% de l'espace urbain apportant de l'ombrage, de la biodiversité, de la fraîcheur en été, et même de la sécurité puisque tous les espaces Vigipirate devant les établissements scolaires reprennent la même trame fleurie paysagère. C'est aussi le cas au Village avec une nouvelle signature végétale appliquée à tous les espaces embellis comme la place de la Muette qui proposera un jardin anglais.

Le projet de cour d'école « oasis » est réalisé à la Villedieu. 660 000 euros ont été investis. Aux abords de plusieurs groupes scolaires, des vergers participatifs vont être plantés à partir de la fin 2023 et durant l'année 2024. 35 000 euros y sont consacrés en adéquation avec les propositions de nos habitants. Les projets de plantation en lien avec les scolaires vont ainsi se poursuivre et se renforcer, d'année en année, de manière à pouvoir proposer une initiative autour de la gestion différenciée (jardin, arbres,) à chaque école.

Enfin, en 2024, le Parc des Coudrays fera l'objet d'une rénovation ambitieuse pour un budget global de 3 millions d'euros obtenus sous l'impulsion de la Municipalité, financés par SQY. Les services de notre Ville piloteront entièrement le projet pour conférer une nouvelle identité à ce poumon vert de notre centre-ville en développant 3 axes de projet :

- La nature : tous les espaces seront redessinés autour de plantation d'arbres remarquables pour créer un arboretum favorable à la biodiversité en centre-ville
- La famille : l'offre ludique sera renouvelée et complétée avec de nouveaux agrès pour satisfaire toutes les tranches d'âge. Le parc sera clos et sécurisé.
- L'art dans la Ville : l'histoire culturelle du parc et ses œuvres remarquables seront revalorisées. Il proposera des espaces dédiés à la détente et à la lecture à deux pas du pôle culturel des 7 Mares.

Nos rénovations urbaines intègrent toutes une part de végétalisation pour renforcer notre esprit Ville à la Campagne et lutter contre l'effet de réchauffement.

De manière plus globale, tous les espaces végétalisés le sont et le seront selon les principes de la gestion différenciée permettant un entretien écologique, sans pesticides et nécessitant peu d'arrosage, les plantations en pleine terre étant privilégiées. Les essences sont choisies pour leur excellente adaptation au milieu urbain faisant de notre Ville une véritable ville à la campagne, y compris dans les quartiers les plus denses et urbains.

À plus longue échéance, le projet de réhabilitation du quartier des Petits Prés intégrera cette même dynamique.

Grâce à cela, notre Ville ambitionne toujours de remporter une 4^{ème} fleur au concours des « villes et villages fleuris » avec une visite du jury qui se profile à l'horizon 2025.

ÊTRE À L'ÉCOUTE DES BESOINS DE NOS FAMILLES

Une ville sûre

Dans le domaine de la sécurité, l'année 2024 verra les synergies entre les forces de police nationale et municipales se renforcer, sous l'impulsion des Jeux de Paris 2024, après l'organisation et la sécurisation réussies du Test Event en 2023. La Ville restera ressource pour le test de drones de sécurité à l'occasion des grands événements, en liens étroits avec les services de la Préfecture. Ces liens de collaboration préfigurent l'environnement de sécurité qui s'établira lors de l'ouverture prochaine du commissariat du futur.

Toujours en lien avec la sécurisation de nos grands événements et pour faciliter la surveillance dans les sentes, la « brigade équestre » sera reconduite et renforcée sur une période plus longue aux beaux jours.

La Ville poursuivra toutes ses actions de médiation préventive auprès des jeunes dans l'espace public et augmentera la présence de Police Municipale dans le cadre de missions de vigilance. Des actions cibles seront déployées en lien avec le CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance), les Comités de Quartier de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CQSPD) qui sont désormais relancés.

A chaque occasion et lors des chantiers structurants, la Ville poursuivra le déploiement de caméras et de la vidéo-tranquillité dans différents quartiers.

En matière de sécurité urbaine, les travaux sur l'espace public visant à mieux délimiter/sécuriser les espaces privés en pied d'immeubles réalisés aux quartiers des Petits Prés ou à la Clef de Saint-Pierre, en lien avec les bailleurs, participeront à la sécurisation de nos cœurs urbains.

La réfection et la sécurisation de nos voiries fera l'objet d'un nouveau plan d'investissement pluriannuel allant dans le sens de la sécurité routière et du ralentissement de la vitesse en zone urbaine.

Une Ville où il fait bon grandir

La Ville poursuit son accompagnement par la mise à disposition d'innovations numériques dans toutes les écoles. Cette année, une part conséquente des projets sera orientée autour du sport, de ses valeurs et de sa pratique associée aux innovations numériques scolaires. 3 structures sportives interactives ont été financées (à plus de 70%) dans le cadre du projet numérique scolaire de SQY. Elles seront mises à la disposition de l'ensemble des scolaires mais aussi des seniors et des personnes ou enfants en situation de handicap. Grâce à des projections ludiques, elles encouragent le mouvement, l'apprentissage des fondamentaux scolaires et la pratique sportive. Un projet « sport langues et numérique » a été impulsé dans les écoles à l'approche des Jeux de Paris 2024 à Elancourt. Il animera l'année 2023-2024 et motivera un temps fort sportif avant les vacances d'été.

En parallèle, les ateliers du LAB' qui proposent des activités intergénérationnelles autour du numérique éducatif se poursuivront en 2024 avec un nouveau programme d'ateliers. Les expérimentations en faveur du handicap et de l'inclusion continueront avec le projet SQYPI - SQY pour L'inclusion - et le robot Budy. Récompensée par un prix Territoria d'Or, la Ville poursuivra également son travail autour du bien-être scolaire.

Comme toujours, nous apporterons notre soutien à tous les projets pédagogiques ainsi qu'aux demandes de classes transplantées présentées par les enseignants.

Le bien-être scolaire et la promotion des valeurs du sport auprès de nos plus jeunes publics sont plus que jamais au cœur de nos projets.

Concernant la restauration scolaire, notre démarche pour augmenter la part de produits de terroir et de bio dans les menus scolaires sera maintenue. Nous favoriserons l'éducation aux bonnes pratiques alimentaires chez les plus jeunes, ainsi que la sensibilisation au tri et à la réduction du gaspillage.

En matière d'action sociale et solidaire, la Ville maintient toutes ses subventions en direction des publics les plus fragilisés et ajustera, au cas par cas, sa politique sociale en fonction des évolutions de l'inflation et des impacts de la crise.

Concernant l'animation senior, nous poursuivrons toutes nos activités en faveur de la santé et du bien-être (ateliers de stimulation cognitives ou ateliers sportifs...) ainsi que nos activités de loisirs (offre de sorties et voyages renforcée, organisation de la Semaine Bleue...) pour tisser du lien avec nos aînés et travailler avec eux sur le « bien vieillir » en nous appuyant sur une offre de divertissement adaptée.

Des services modernisés

En 2024, le site Internet de la Ville intégrera une nouvelle plateforme consacrée à la vie associative. Celle-ci rendra l'offre de loisirs portée par nos partenaires associatifs plus visible pour l'habitant et permettra de valoriser les talents élancourtois.

L'espace citoyen accessible depuis elancourt.fr et son application mobile poursuivent leur développement. La plateforme de gestion des démarches en ligne et son application mobile enregistrent en moyenne **90 000 demandes** par an. Véritable guichet unique dématérialisé à destination de l'ensemble des habitants et vecteur de dynamisme, elle simplifie le parcours de l'utilisateur et la relation mairie/habitants.

D'autres outils numériques simplifient les parcours administratifs avec à terme un gain de temps pour l'habitant comme la gestion dématérialisée des autorisations d'urbanisme, la signature et les parapheurs électroniques ou la plateforme police municipale qui permet de dématérialiser certaines démarches de sécurité.

Cette transition numérique permet d'optimiser les moyens de la Ville, de réduire la consommation de papiers et d'accroître l'efficacité des services améliorant *in fine* le service rendu à l'utilisateur. Elle motive également tout un travail autour de la sécurisation des données et de la sécurité informatique avec l'ambition de proposer un dispositif exemplaire.

Les services du CCAS – auparavant située à l'entrée de l'Hôtel de Ville - ont déménagé dans les locaux du centre social municipal l'Agora pour clarifier et rassembler l'action en un guichet unique et simplifier le parcours de l'habitant. Une cabine santé de consultation à distance a été intégrée à l'espace de l'Agora qui a été entièrement repensé. Une réflexion sur l'extension des horaires de ce nouveau CCAS-Centre social est en cours et se concrétisera courant 2024.

A la Mairie, les services de l'Etat civil ont été déplacés et rénovés et offrent désormais des box de confidentialités dans un espace plus adapté. D'autres travaux seront réalisés très prochainement pour créer un guichet unique d'accueil consacré à la famille regroupant les services administratifs de la Petite Enfance et de l'Enfance Education. Les accueils de la Jeunesse et du Logement ont été regroupés à l'étage de l'Hôtel de Ville dans des locaux rénovés.

Au terme de cette période de travaux, l'offre de service sera clarifiée pour nos usagers qui seront reçus dans des locaux plus confortables répondant aux exigences de confidentialité.

Espace Citoyen c'est
près de

90 000

**demandes en
moyenne par an**

Promouvoir la pratique du sport à l'occasion des Jeux de Paris 2024

Après le Test Event en 2023 sur la Colline d'Élancourt, les travaux ont repris sous la supervision de la SOLIDEO (aménageur des Jeux) et de notre partenaire Saint-Quentin en Yvelines.

L'aménagement de la Colline d'Élancourt s'inscrit dans une démarche éco-responsable, avec des compensations écologiques conséquentes appliquées à chaque étape de travaux. Une nouvelle phase de travaux débutera dès la rentrée 2024 pour réaliser l'héritage et adapter le site aux pratiques sportives de loisirs. Plusieurs autres pistes de plus faibles niveaux seront tracées, incluant également des espaces de promenade. Véritable poumon vert, le site de la Colline sera ensuite ouvert aux familles offrant un vaste parc nature sport loisirs à tous, faisant de ce projet un exemple en matière d'aménagement, d'investissement public et de valorisation du territoire dans le cadre des Jeux Olympiques.

Jusqu'au temps fort des épreuves de VTT cross-country sur notre Territoire, le sport marquera de son empreinte la majorité des projets en direction de nos familles.

En plus du grand projet éducatif numérique et sportif précédemment décrit, le « savoir rouler à vélo », le « savoir nager » au centre aquatique Castalia et les sensibilisations raquettes au complexe Tennis et Sports seront renouvelés dans les établissements scolaires et les équipements sportifs. Plusieurs opérations « testons le sport » seront proposées à la population. Les équipements sportifs municipaux seront ouverts à la découverte, en accès libre, avec le soutien et les conseils de nos clubs associatifs avec un grand temps fort durant ce « printemps du sport » : la Démo des Associations. Avec la participation des talents sportifs de la Ville et des bénévoles associatifs, des opérations de communication et de sensibilisation inviteront les habitants à pratiquer le sport et à se plonger progressivement dans l'esprit des Jeux.



Animer notre Ville

Les grands événements pleinement relancés et plébiscités par nos habitants se pareront aussi des couleurs olympiques et évoqueront le sport et les Jeux. Autour d'un printemps consacré au sport avec sa démo des assos, les Elancourtois retrouveront la chasse aux œufs et une Fête de la Ville aux influences sportives ! Jusqu'en juillet 2024, un grand concours animera chaque mois la Ville permettant de faire gagner des entrées pour soutenir les vététistes de l'équipe de France, lors des épreuves olympiques cross-country sur notre Colline. Près de 2 000 Elancourtois auront ainsi la chance de vivre les Jeux sur le site olympique de notre Ville. En lien avec l'Agglomération, tous les habitants pourront également accéder à des fans zones gratuites et à leurs animations. La Fête Nationale, la Fête d'Automne, le Forum des Associations et les festivités de Noël viendront égayer le reste de l'année.

*Notre Ville s'animera et fera vivre une année olympique
exceptionnelle à ses habitants.*

Enfin, la saison 2024 du Prisme renouvèlera sa programmation populaire dédiée à un large public avec toujours plus de divertissement et d'humour. La Ville soutiendra l'activité du Ciné 7 et renforcera ses partenariats avec la Médiathèque des 7 Mares, entièrement rénovée sous l'impulsion de SQY.



5. LA PREVISION BUDGÉTAIRE

L'élaboration du budget primitif 2024 s'appuie, dans la mesure du possible, sur l'analyse des données issues de la réalisation provisoire de l'exercice 2023. Ce rapport d'orientations budgétaires (ROB) permet de fixer le cadre d'élaboration de budget primitif et de mener une évaluation prospective des grands équilibres financiers de la collectivité.

Les premières estimations financières pour l'exercice 2024 ne tiennent pas compte d'éventuels arbitrages à venir.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2024 prévoit une revalorisation des bases fiscales de l'ordre de 4,5%. Le produit fiscal qui est estimé à 24,1 M€ pour l'année prochaine sera affiné en fonction de la notification définitive des bases pour 2023 qui seront connues au mois de décembre.

La dotation globale de fonctionnement est envisagée à 727 K€ au lieu de 1,046 M€ en 2023.

Le niveau des taux d'intérêts et son impact sur le marché de l'immobilier rend difficile l'estimation des droits de mutation. Dans l'immédiat ils sont prévus à 1M€ mais pourrait faire l'objet d'une révision d'ici la finalisation du budget.

Les autres recettes devraient rester stables par rapport à l'exercice 2023 :

- L'attribution de compensation (SQY) : 6.6 M€
- Les compensations fiscales : 2.65 M€
- Les participations, principalement la Caisse d'Allocations Familiales : 2.52 M€
- Les revenus du patrimoine : 0.5 M€
- Autres impôts et taxes (taxes sur les pylônes, taxe sur l'électricité) : 0.42 M€
- Les indemnités journalières, remboursements de dépenses du personnel (assurances) et les avoirs reçus : 0.3 M€

Les produits des services aux usagers et des domaines sont inscrits pour des montants proches de l'estimation des réalisations de 2023 soit 3,65 M€.

**Les recettes réelles de fonctionnement du BP 2024
sont estimées à 42.5 M€.**

LES PRINCIPALES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'impact de l'inflation se fera encore sentir en 2024 sur nos dépenses de gestion à caractère général pour 2024 qui devraient totaliser près de 11.1 M€.

Comme chaque année les dépenses de personnel seront impactées par certaines mesures dont

- La revalorisation de 5 points d'indice pour l'ensemble des agents publics (titulaires et contractuels) ;
- L'augmentation d'un point de la part patronale de la cotisation CNRACL ;
- La revalorisation du point d'indice de 1.5 % de 2023 en année pleine ;
- Les mesures catégorielles décidées par l'Etat ;
- La revalorisation du SMIC de 2023 et celles de 2024 ;
- Le glissement vieillesse technicité classique (1,5 %) ;

Malgré l'ensemble de ces mesures, les dépenses de personnel sont prévues actuellement à 23.45 M€ ce qui confirme la volonté de la Commune de maîtriser ses dépenses tout en conservant une qualité de service à la population.

Les atténuations de produits qui intègrent les fonds de péréquation (FSRIF et FPIC) sont provisionnées à hauteur de 1.1 M€.

**Les dépenses réelles de fonctionnement du BP
2024 sont estimées à 38.5 M€.**

L'écart entre les recettes et les dépenses de fonctionnement s'explique par l'autofinancement dont la vocation est de financer entre autres les investissements réalisés par la Ville

L'autofinancement résulte du solde positif entre recettes réelles de fonctionnement (RRF) et dépenses réelles de fonctionnement (DRF). Il permet d'assurer le remboursement de l'annuité de la dette (obligation réglementaire) et, pour le surplus, de financer les dépenses d'équipement propres et les subventions d'équipement versées.

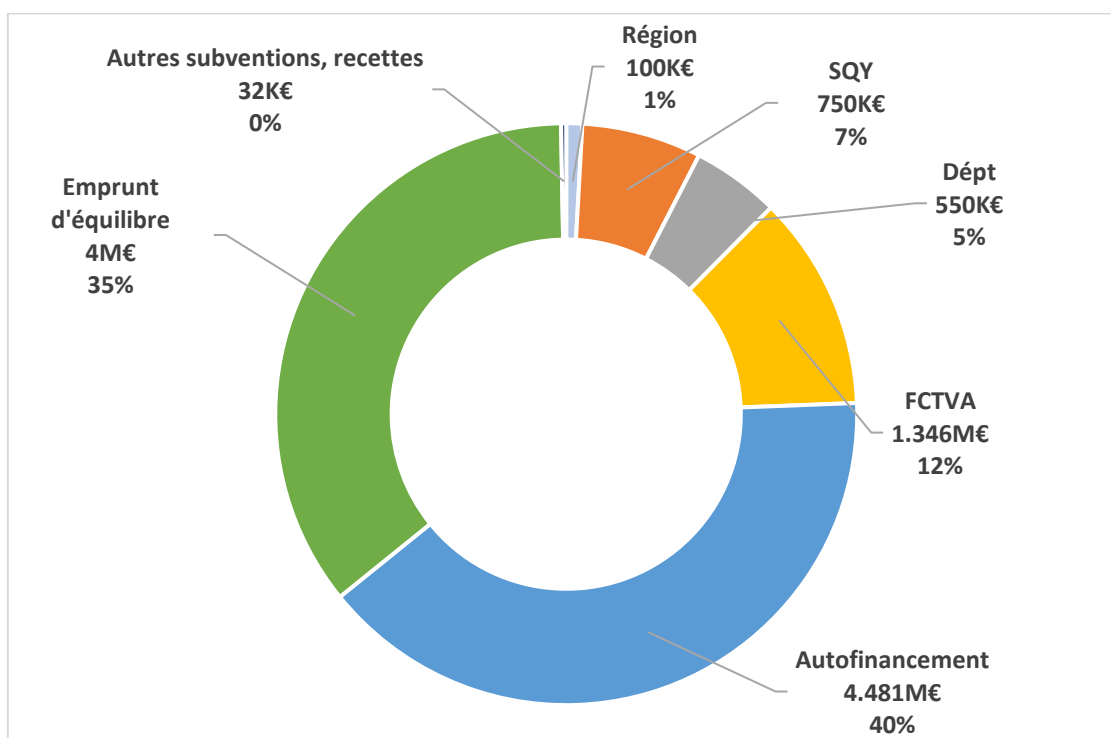
Budgétairement, l'autofinancement se traduit par des opérations d'ordre de section à section. Il permet d'analyser la santé financière de la collectivité.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Pour 2024 les dépenses d'investissement devraient s'élever à 11.2 M€.

Ces investissements porteront essentiellement sur les thématiques du cadre de vie, de la famille, et l'animation de la Ville tels qui sont présentés dans le tableau du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).

Les recettes d'investissement estimées à 11.2 M€ comprennent des subventions à percevoir des partenaires institutionnels (Etat, Région, Département, SQY), le FCTVA, l'autofinancement et un emprunt d'équilibre :



LA PRÉSENTATION DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2024 - 2026

Le plan pluriannuel d'investissement (PPI) ne constitue pas un plan d'exécution, celui-ci étant fixé année après année dans le cadre budgétaire. Il a vocation à positionner les différents projets d'investissement dans le temps pour évaluer la capacité de financement de la municipalité.

En 2023, trois gros chantiers ont pu être réalisés : la toiture du Groupe Scolaire Willy Brandt, des travaux d'aménagement à l'Hôtel de Ville et l'Agora et les travaux d'aménagements dans le Quartier de la Clef de Saint Pierre.

Les principaux projets programmés sur la période 2024-2026 sont les suivants :

- La réhabilitation de la Maison de la l'Agiot dont les études se poursuivent avec l'attribution d'un marché public de maîtrise d'œuvre, est estimée avant l'attribution du marché à un coût prévisionnel de 2,2 M€ ;
- La poursuite des travaux dans le quartier de la Clef de Saint-Pierre dont le coût total représente 4,7 M€. Les dépenses pour ce projet représentent 700 K€ en 2024.
- L'aménagement des locaux de l'Hôtel de Ville dédié au public, débuté en 2023, se poursuivra en 2024 pour un montant estimé à 500 K€.
- Le lancement des études dans le cadre de l'aménagement du quartier des Petits-Prés (dispositif « PRIOR »). À ce jour, cette opération, dont le calendrier de réalisation n'est pas arrêté, représente un coût global de presque 50 M€ HT. La participation de la commune sera de 4,7 M€ HT.
- Pour finir les différentes enveloppes destinées aux travaux récurrents réalisés sur le patrimoine bâti, les jeux, les espaces verts, les voiries ainsi que les acquisitions de matériels et mobiliers.

Afin de financer son PPI 2024-2026, la Commune, étudie activement toutes les possibilités de participations financières auprès de différents partenaires : Etat, Région, Département, CAF, SQY.

LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

		2024	2025	2026	Total
RECETTES					
	FCTVA	1 346	1 219	973	3 538
	Subventions dont :	1 100	3 295	8 263	12 658
	CAF		100		100
	Département	550	1 250	4 208	6 008
	SQY	450	1 945	4 055	6 450
	Région	100			100
	Emprunts	3 484	4 286	6 064	13 834
TOTAL RECETTES		5 930	8 800	15 300	30 030
DEPENSES					
Cadre de vie	Aménagement CSP	700	100		800
	Le Village (Mon Quartier Demain)	500	400	300	1 200
	Voirie et Espaces Verts	270	200	200	670
	Accessibilité	50	50	50	150
	PRIOR Petits Prés (Voirie)		500	1 700	2 200
	Travaux aménagement HV / Agora	500	500		1 000
	Aménagement des cimetières		600		600
	Travaux bâtiments divers (sauf écoles)	400	400	400	1 200
Famille	Travaux récurrents	200	200		400
	Construction GS Petits Prés	250	250	8 000	8 500
	Extension GS Commanderie	60	900	500	1 460
	Projet Maison des Assistantes Maternelles	200	450		650
	Cours W. Brandt		800		800
Animation de la ville	Projet stationnement de l'Agiot		750		750
	Maison de l'Agiot	1 500	700		2 200
	Plaine des Sports	100	1 300	3 300	4 700
	Prisme	250			250
Sécurité	Construction du poste de PM			150	150
	Vidéosurveillance	200	200	200	600
Moyens généraux	Informatique	250	250	250	750
	Matériel	400	150	150	700
	Mobilier	100	100	100	300
TOTAL DEPENSES PPI		5 930	8 800	15 300	30 030

Envoyé en préfecture le 27/10/2023

Reçu en préfecture le 27/10/2023

Publié le



ID : 078-217802081-20231018-2023_118-DE

PROSPECTIVE 2024

6. LA PROSPECTIVE



La prospective est rendue difficile par les fortes incertitudes qui subsistent pour les années à venir :

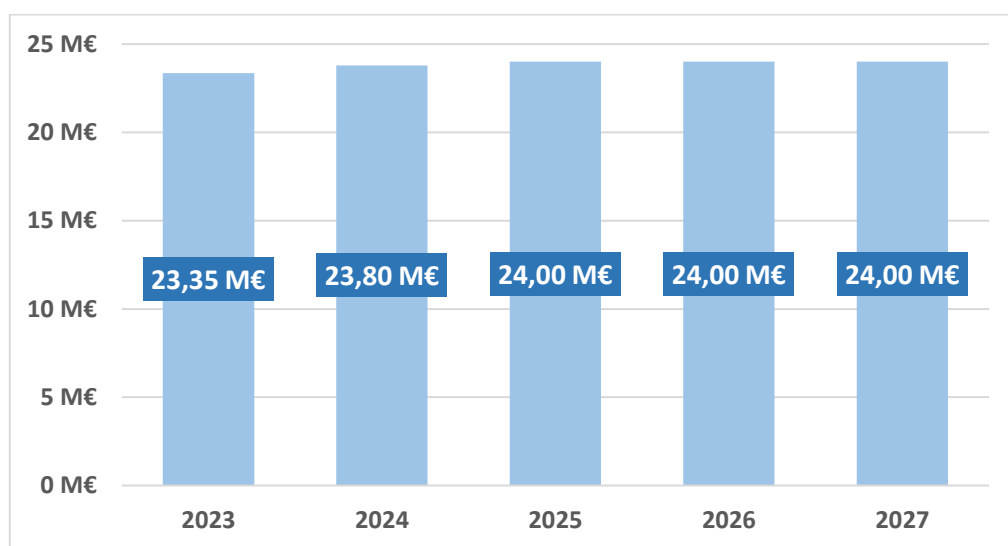
- L'inflation et le prix de l'énergie sont difficiles à prévoir.
- Le risque de voir les communes contribuer au redressement des comptes publics nationaux, :
 - Par une baisse des dotations
 - Par une augmentation du Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France (FSRIF) et/ou du Fonds national de Péréquation des ressources Fiscales Intercommunales et Communales (FPIC),
 - Par la limitation de l'augmentation des dépenses de fonctionnement à un demi-point en dessous de taux de l'inflation dans le projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027,
 - ou tout autre moyen pour contraindre le budget des collectivités locales.
- L'adaptation des indicateurs financiers induite par les réformes de la fiscalité locale (suppression de la taxe d'habitation et réduction des bases des locaux industriels), dont les conséquences de l'application sont difficiles à déterminer.

DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En matière de prospective, l'étude de la réalisation des principales dépenses du budget est établie en prenant des hypothèses d'évolution.

Evolution des dépenses de personnel

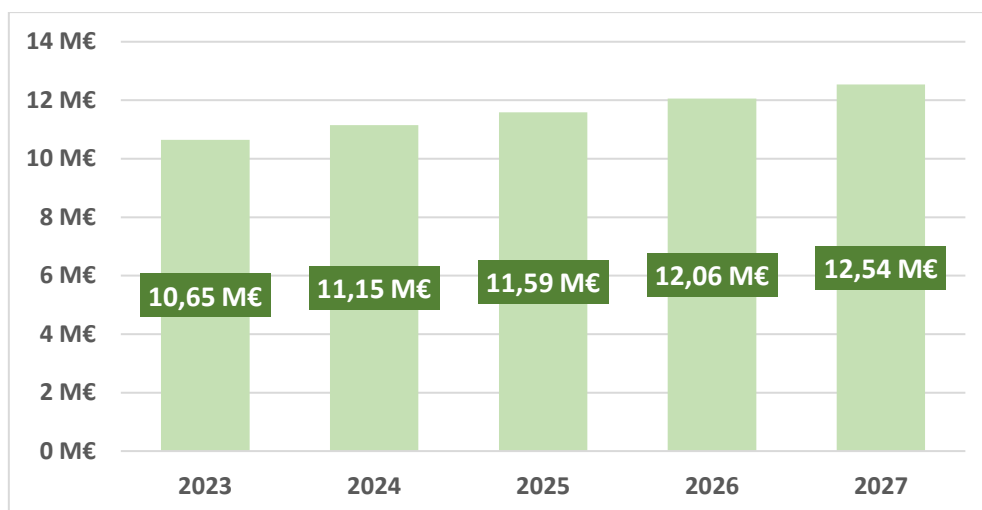
Les dépenses de personnel sont l'un des enjeux majeurs compte tenu de leur importance dans les dépenses totales. L'objectif est de les contenir, dans la mesure du possible, sous la barre des 24 M€ par an.



Evolution des charges à caractère général

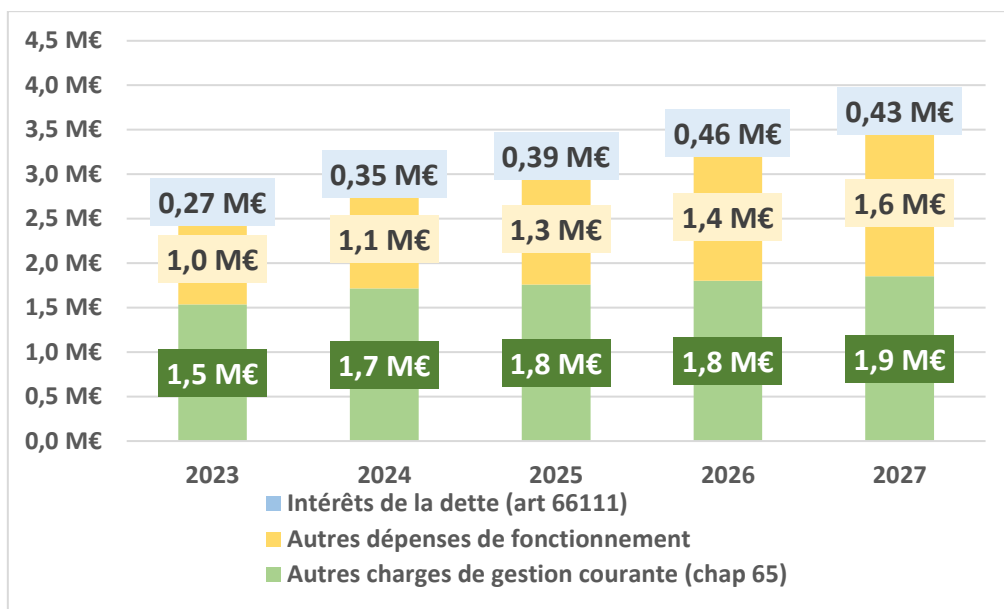
Leur évolution est liée au niveau d'inflation, des services rendus à la population.

En hypothèse, l'inflation retenue est de 5% en 2024 puis de +4%/an.

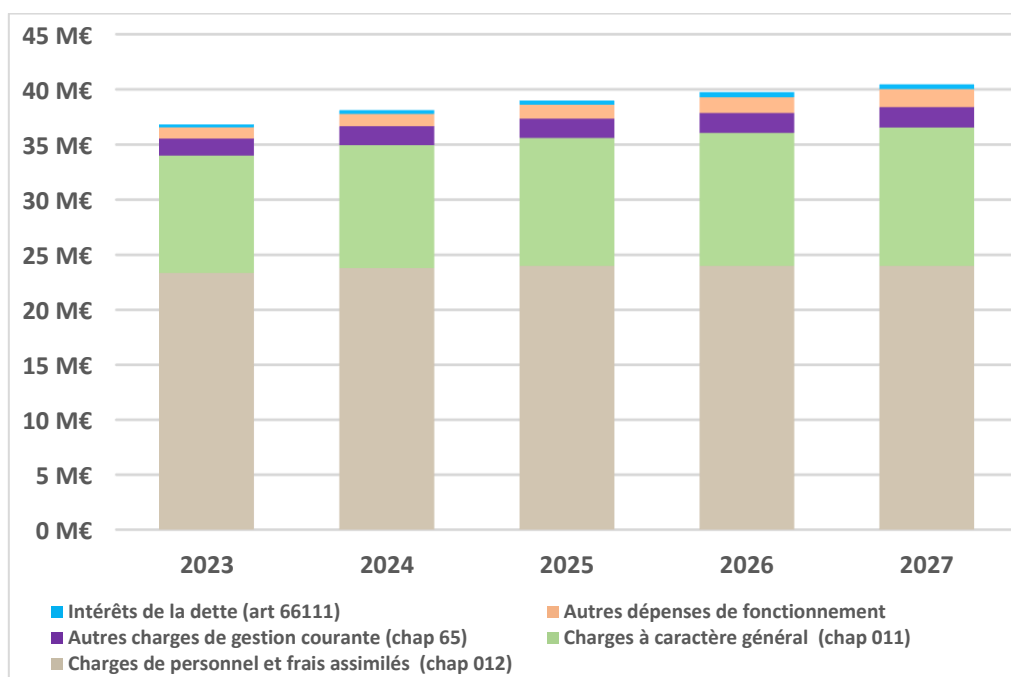


Evolution des autres dépenses

Il s'agit des **autres charges de gestion courante** qui regroupent principalement les subventions, les indemnités des élus, les créances éteintes ou mises en non-valeur, les droits d'utilisation-informatique en nuage et les contributions d'exploitation du centre nautique. Elles sont complétées des **autres dépenses de fonctionnement** constituées du FSRIF et du FPIC et des **charges financières** qui sont simulées en fonction des recours à l'emprunt en 2023, 2024 et 2025.



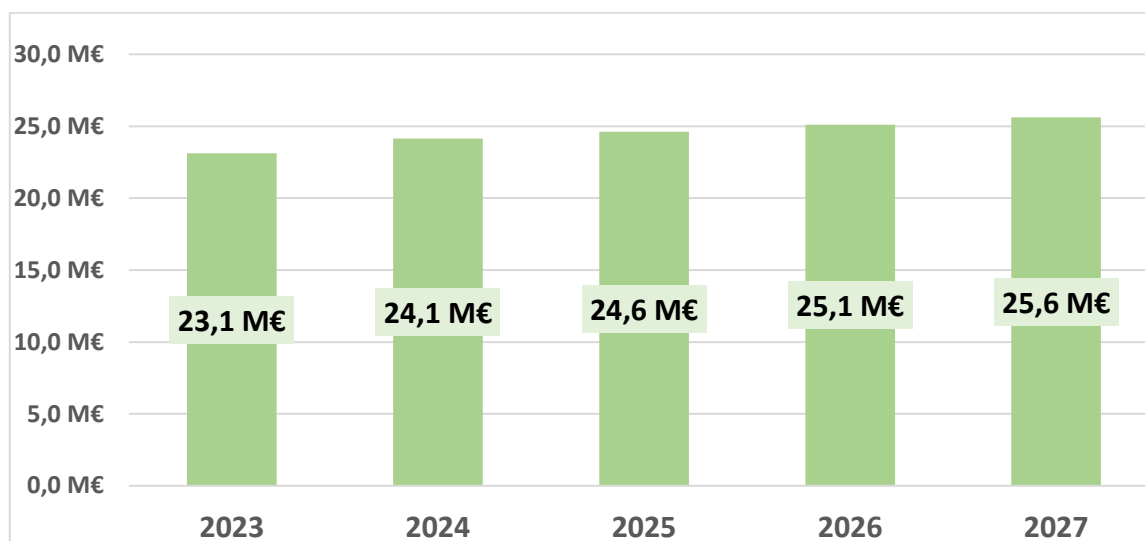
Répartition et évolution des dépenses réelles de fonctionnement



Afin d'établir la prospective 2024, il convient d'étudier maintenant l'évolution des principales recettes.

Évolution du produit des contributions directes

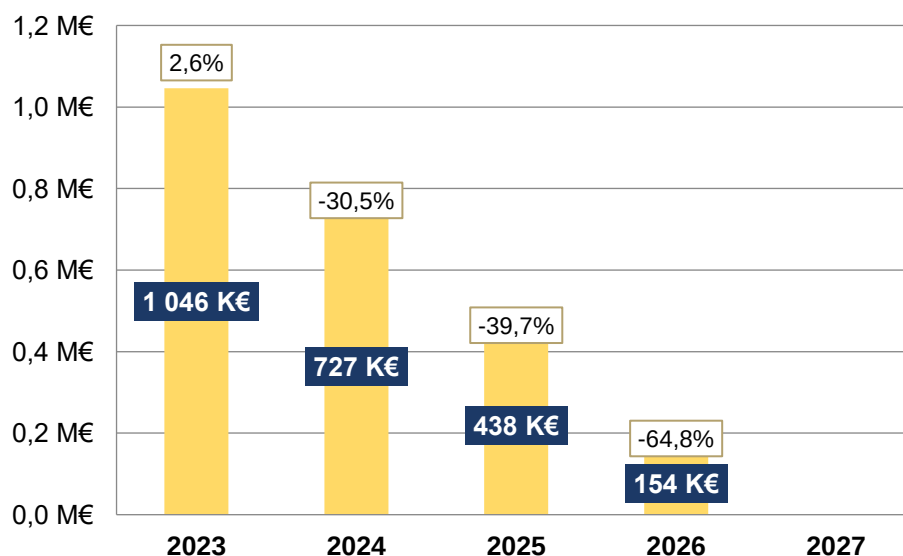
Avec comme hypothèse une évolution de 4.5% en 2024 puis de 2% par an, l'évolution du produit fiscal est la suivante :



Evolution de la dotation forfaitaire

Le calcul du montant de la Dotation Forfaitaire s'effectue selon d'une part l'évolution de la population et d'autre part selon le potentiel fiscal par habitant de la commune.

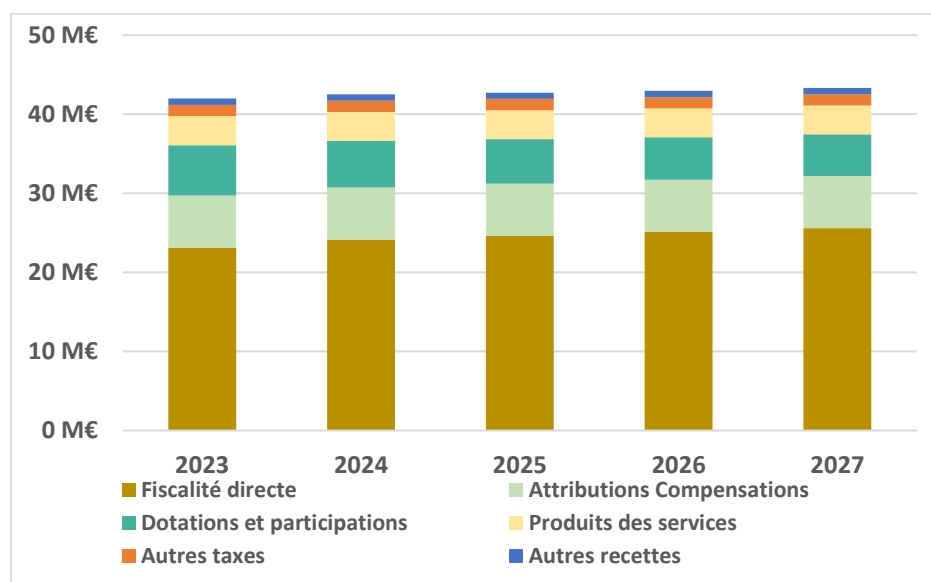
La ville d'Elancourt ne devrait plus percevoir de dotation forfaitaire d'ici 2027 du fait de l'écèlement subit depuis plusieurs années.



Stabilisation des autres recettes :

- Versement des usagers : 3.65 M€
- Attribution de Compensation (SQY) : 6.6 M€
- Taxe additionnelle aux droits de mutation : 1 M€,
- Autres taxes (sur les pylônes, sur l'électricité) : 0.42 M€
- Les participations (Caisse d'Allocations Familiales...) : 2.5 M€
- Les allocations compensatrices : 2.62 M€,
- Les autres recettes (atténuations de charges, les revenus du patrimoine) : 0.8 M€.

La répartition de l'évolution des recettes réelles de fonctionnement est la suivante :



L'analyse des graphiques de l'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement pour la période 2024-2027 indique une progression de 2,39% en moyenne de nos dépenses lorsque les recettes ne progressent que de 0,48% en moyenne.

Ces estimations sont réalisées dans un contexte économique très compliqué dans lequel de nombreuses variables échappent aux élus des collectivités territoriales.

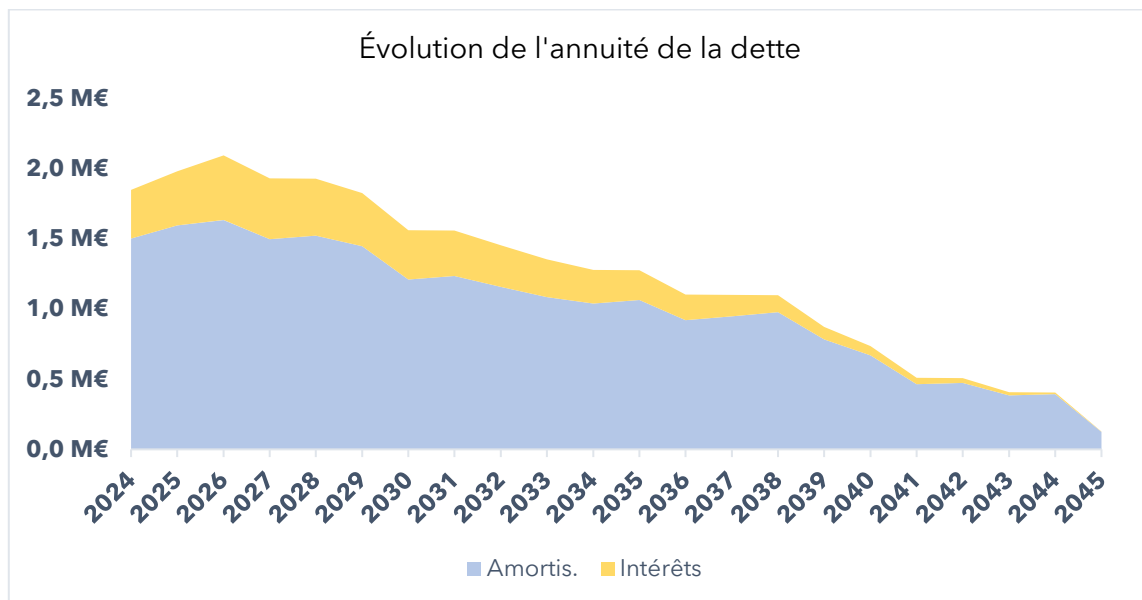
Cela montre également que les prévisions, les stratégies de gestion restent fragiles d'une année sur l'autre.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

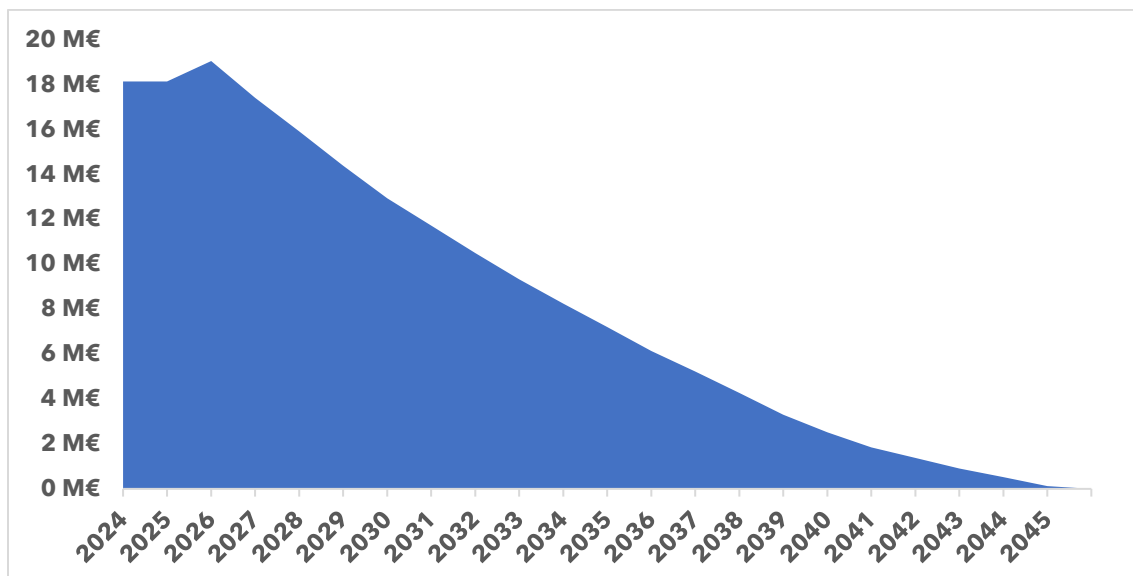
Les dépenses reposent sur le Plan Pluriannuel d'Investissement exposé précédemment qui nécessitera d'être financé en partie par le recours à l'emprunt selon les hypothèses suivantes :

- En 2023 : réalisation d'un emprunt de 2.5 M€ sur 15 ans au taux de 4%, et un remboursement à partir de 2024,
- La réalisation en 2024 d'un emprunt de 1,5 M€ sur 15 ans au taux de 4% avec un remboursement à partir de 2025 et d'un emprunt en 2025 de 2,5 M€ sur 15 ans au taux de 4% avec un remboursement à partir de 2026.

Sur cette base, le remboursement de la dette s'effectue selon le graphique ci-dessous :



Le capital restant dû au 1er janvier, évolue de la façon suivante :



L'intelligence collective au cœur du débat

CONCLUSION

Lors des dernières élections municipales, les Élancourtoises et les Élancourtois ont fait le choix de redonner leur confiance à notre majorité municipale. Ce choix, c'est celui de l'expérience, des compétences et du parler-vrai. C'est aussi avoir l'assurance que les décisions parfois difficiles à prendre politiquement mais nécessaires à la bonne santé financière de la collectivité, seront prises. Ce fut le cas l'an dernier avec la hausse de la fiscalité. Cette mesure non populaire, était nécessaire pour faire face au désengagement de l'État couplé à l'inflation et à l'explosion des couts de l'énergie et des matières premières.

Qui aurait pu prédire qu'après la crise sanitaire du Covid-19, notre pays serait secoué par plusieurs conflits armés aux portes de l'Europe, avec des conséquences économiques catastrophiques au niveau mondial ? Personne.

En revanche, il est de la responsabilité des élus d'agir en conséquence et d'essayer d'amortir au maximum les impacts de ces crises sur nos concitoyens.

Le budget est le moment de faire des choix éclairés, réalistes, basées sur une réalité de terrain et non sur des idéaux ou des vœux pieux. En gestionnaire reconnu par les habitants et nos partenaires, les décisions prises l'an dernier nous ont permis de maintenir le cap et d'envisager un budget 2024 offrant une capacité d'investissement conséquente pour poursuivre la transformation d'Élancourt.

Notre priorité reste de protéger les Élancourtois, de réaliser de beaux projets éducatifs, sportifs, associatifs, culturels, sociaux, en faveur du bien-être des Élancourtoises et des Élancourtois. Mais ce pari ne sera possible que grâce à une certaine intelligence collective.

Il est des temps où le combat purement politique au sens idéologique n'a plus sa place et où l'intérêt général doit primer. Plus que jamais le débat sur le budget doit être le moment où l'ensemble des forces politiques au sein du Conseil municipal doivent échanger, construire, et même voir s'unir, autour d'un projet d'avenir pour Élancourt et les Élancourtois. Notre majorité municipale a toujours fait preuve d'ouverture d'esprit et de bienveillance envers nos collègues de la minorité. Nous faisons le vœu que ce débat soit constructif et efficient.

**« Seul, on va plus vite ; Ensemble, on va plus loin. »
(Proverbe Africain sur l'intelligence collective)**